

## SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 7 avril 2016 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- |                      |                       |
|----------------------|-----------------------|
| - Ghislain Perreault | - Chantale Pelletier  |
| - Daniel Dumontier   | - Micheline P. Fortin |
| - Mario Dufour       | - David Dumont        |

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Délisle.

### ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 7 AVRIL 2016

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2016
3. Loisirs
  - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
  - b) Soccer en folie
  - c) Défi Pierre Lavoie: Demande d'autorisation de passage
  - d) Engrais terrains
  - e) Peinture à ligne
  - f) Entente intermunicipale
4. Incendie
  - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
  - b) Demande de rapport d'événement SST
5. Correspondance
6. Urbanisme
  - a) Rapport du responsable de l'urbanisme
  - b) Dérogation mineure #2016-04
  - c) Avis de motion règlement numéro 289-98
  - d) Adoption du 1er projet de règlement numéro 289-98
  - e) Avis de motion: Modification du règlement numéro 296
7. Travaux publics
  - a) Rapport du Directeur des travaux publics
  - b) Achat arbres
  - c) Achat alufer: Assainissement des eaux usées
  - d) Collecte RDD
  - e) Travaux bâtiment loisirs (terrain soccer Poupart)
  - f) Offre de Services: Appel d'offres pavage Napier-Christie
  - g) Traitement eau potable: Achat produit ENV-24P10
8. Comptes à payer (municipalité)
  - a) Comptes à payer pour le mois d'avril 2016
  - b) Comptes payés durant le mois de mars 2016
9. Comptes à payer (factures)
  - a) Gérald Renaud Expert-conseil (1,577.46\$)

- b) Lecorre avocats (3,176.44\$)
- c) Equiparc (3,798.77\$)
- d) BC2 (5,748.75\$)
- e) Viau Ford St-Rémi (2,076.61\$)
- f) Marcil (3,006.64\$)
- g) Solutions Solu-NET inc. (3,627.46\$)
- h) Sports Experts (2,873.51\$)
- i) Englobe Corp. (11,106.59\$)
- j) Ce/Ci Formation et Services inc. (1,552.16\$)
- k) Forme Atout (1,578.03\$)
- l) Linda Bienz (1,100\$)
- m) Jennifer Beaulieu (1,200\$)
- n) Nicole Lagacé (1,062.50\$)
- o) CLD des Jardins-de-Napierville (2,227.28\$)
- p) Aerzen (4,394.10\$)
- q) St-Pierre Chaînes et Élingues (Itée) (4,048.92\$)

10. Achat barils récupérateurs d'eau de pluie et composteurs

11. Demandes de don ou commandite

- a) Club Lions
- b) Camille Sylvain
- c) Société Alzheimer Haut-Richelieu : Don Défi des maires

12. Accès à la propriété: Avril 2016

13. Refuge AMR: Révision annuelle

14. Décoration Noël Pointe des Patriotes

15. Club de Curling Lacolle: Demande d'appui

16. Caravane des cultures: Autorisation

17. Avis de motion: Adoption du règlement 400-1

18. Mauvaise créance

19. Varia:

- a) Installation luminaires rue Dr Aumont

20. Public: Période de questions

21. Levée de l'assemblée

**Résolution #2016-04-152 : Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

**Résolution #2016-04-153 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2016.**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel

Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2016.

ADOPTÉE

## Loisirs

### Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois d'avril 2016.

### Résolution #2016-04-154 : Loisirs: Soccer en folie

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du Service des Loisirs à procéder à une dépense approximative de 2,500\$ pour le repas lors de l'activité soccer en folie qui aura lieu le 30 avril prochain;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

### Résolution #2016-04-155 : Défi Pierre Lavoie: Demande d'autorisation de passage

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Grand défi Pierre Lavoie le convoi du 1000 km traversera la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE suivant lettre du 8 janvier 2016 l'Équipe du Grand Défi Pierre Lavoie demande une autorisation de passage à la Municipalité;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le convoi du 1000 km de l'Équipe du Grand Défi Pierre Lavoie à traverser la municipalité selon le trajet soumis soit en empruntant les rues Saint-Jacques et de l'Église aux alentours de 20h00 samedi le 18 juin 2016, le tout de façon sécuritaire et sous escorte policière.

ADOPTÉE

### Résolution #2016-04-156 : Loisirs: Engrais terrains

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du Service des Loisirs à procéder à une dépense approximative de 1,650\$ pour l'achat d'engrais pour les terrains des loisirs.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

### Résolution #2016-04-157 : Loisirs: Peinture à ligne

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline

P. Fortin et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du Service des Loisirs à procéder à une dépense approximative de 1,350\$ pour l'achat de peinture pour le lignage des terrains de soccer;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

#### **Résolution #2016-04-158 : Entente intermunicipale**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Napierville et Saint-Cyprien-de-Napierville travaillent présentement à l'élaboration d'une entente intermunicipale en ce qui a trait au Service des Loisirs;

CONSIDÉRANT QUE Loisirs et Sport Montérégie offre un service d'accompagnement gratuit;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'autoriser le maire, monsieur, Jacques Délisle, à signer pour et au nom de la municipalité de Napierville le formulaire de projet de coopération intermunicipale en loisir rural.

Il est également résolu que cette résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

#### **Incendie**

#### **Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies**

Monsieur le conseiller Mario Dufour fait la lecture du rapport du Directeur du Service de Sécurité incendies pour le mois d'avril 2016.

#### **Résolution #2016-04-159 : Service de Sécurité incendies: Demande de rapport d'événement SST**

CONSIDÉRANT QUE l'événement des 7 et 8 novembre à Saint-Jacques-le-Mineur a eu comme répercussion la dégradation de plusieurs équipements soit: deux parties faciales, des appareils respiratoires ainsi que quatre casques visières;

CONSIDÉRANT QU'un rapport d'événement a été demandé au Directeur du Service de Sécurité incendies de Saint-Jacques-le-Mineur, monsieur Kevin Henderson, par monsieur Patrick Gagnon, Directeur du Service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville ainsi que par son adjoint, monsieur Daniel Deneault.

CONSIDÉRANT QUE cette pratique aurait pu avoir des répercussions au niveau de la santé et sécurité au travail des pompiers de Napierville.

CONSIDÉRANT QUE le comité SST du Service d'incendie de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville est unanime afin d'exiger de recevoir le rapport d'événement.

CONSIDÉRANT QUE ledit rapport d'événement a été demandé à plusieurs reprises dans le but de corriger et d'améliorer les méthodes lors de formation;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De demander formellement au Directeur du Service de Sécurité incendies de Saint-Jacques-le-Mineur, monsieur Kevin Henderson, le rapport d'événement des 7 et 8 novembre 2015 qui résume les normes respectées lors de cette intervention, des installations ainsi que des moyens de protection des pompiers présents.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

### **Correspondance**

La Directrice générale a mis à la disposition du public un résumé de la correspondance reçue:

Correspondance de l'Union des municipalités du Québec concernant le budget du Québec 2016-2017, une autre concernant le site Web et le magazine URBA, une autre concernant le Comité sur la forêt, une autre concernant le programme d'infrastructures Canada-Québec, une autre concernant le caucus des cités régionales.

Correspondance de la Fédération québécoise des municipalités concernant le sommaire du budget 2016-2017, une autre concernant la reddition des comptes, une autre concernant le premier budget Morneau, une autre concernant le transport rémunéré.

Lettre de remerciement du Club de patinage artistique de Napierville.

Offre de services de Monsieur Claude Himbeault concernant des formations pour les départs à la retraite.

Résolution adoptée de la Municipalité de St-Édouard.

Offre de services de l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec pour le recrutement 2016.

Formulaire d'adhésion de Justice Alternative du Haut-Richelieu.

Appel de candidature de l'Office des personnes handicapées du Québec pour le prix À part entière.

Correspondance de la Fédération des chambres de commerce du Québec concernant le budget 2016-2017.

Correspondance du ministère de la Sécurité publique concernant les recommandations du rapport d'enquête de l'incendie de L'Isle-Verte.

Correspondance de la CRÉ Vallée-du-Haut-St-Laurent concernant la liquidation de leur meuble.

Offre d'emploi du CLD des Jardins-de-Napierville.

Correspondance de la MRC des Jardins-de-Napierville concernant la culture, une autre concernant les sacs d'épicerie, une autre concernant la MRC.

Correspondance d'Établissements Touristiques concernant l'attestation de classification pour un établissement d'hébergement touristique.

Correspondance du Centre de services partagés du Québec concernant l'offre de biens.

Correspondance du CISSS de la Montérégie-Centre concernant l'environnement sans fumée.

Correspondance de l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées concernant un échange sur les perspectives et le développement d'actions mobilisatrices et partenariales.

Magazine de la société d'histoire des XI.

Correspondance du ministère des Transports du Québec concernant l'enseigne numérique, une autre concernant la nouvelle structure organisationnelle de la région métropolitaine de Montréal.

Correspondance de la députée fédérale Madame Brenda Shanahan concernant l'ouverture d'un bureau satellite à Napierville.

Correspondance de la fondation David Suzuki concernant les Journées de la nature.

Offre de services de Groupe Richer pour des services en paysagement.

Résolutions adoptées de la municipalité de Ste-Clotilde.

Offre de services de Kubii, produits pour les bibliothèques.

Correspondance du MDDELCC concernant le guide des principes d'atténuation et de compensation des activités agricoles.

Invitations reçues de la Fondation Anna-Laberge à un Rendez-vous gastronomique, de la CRÉ Montérégie à la 6e rencontre des municipalités, du gouvernement du Canada à la Fête du Canada, du Club Lions de Napierville à la soirée Casino, du Cercle des fermières de Napierville à une soirée de cartes, du Centre de services partagés du Québec à une rencontre clientèle, de la Fondation David Suzuki aux Journées de la Nature, du Réseau québécois de Villes et Villages en santé à leur 9e rencontre, de l'Union des producteurs agricoles à l'assemblée générale des éleveurs de porcs, du Diocèse de St-Jean-Longueuil au souper de l'évêque, du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à la journée nationale du sport et de l'activité physique.

## **Urbanisme**

### **Rapport du responsable de l'urbanisme**

Monsieur Guillaume Dumouchel fait son rapport pour le mois d'avril 2016.

### **Résolution #2016-04-160 : Dérogation mineure #2016-04**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Sébastien Laforest et portant le numéro 2016-04 relativement aux dispositions du règlement de zonage numéro 289 à l'égard des lots 186 et P183 situés sur la rue Saint-Jacques dans la zone Ca.44;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'un immeuble de 24 logements ayant une hauteur totale projetée à 17,79 mètres au lieu de 12,0 mètres.

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment respecte l'ensemble des autres lois et règlements applicables.

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage permet actuellement des bâtiments ayant quatre étages.

CONSIDÉRANT QU'afin de respecter la réglementation, le demandeur doit aménager l'immeuble avec un toit plat.

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite plutôt construire un toit en pente.

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment projeté s'insère à l'intérieur d'un milieu déjà dense et

avoisinera des bâtiments multifamiliaux.

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée ne causera pas préjudice;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU demandent qu'un aménagement paysager ou un écran végétal soit aménagé afin de camoufler ou limiter l'impact visuel d'une façade secondaire donnant sur la rue Saint-Jacques.

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU demandent que la façade latérale du bâtiment principal donnant sur la rue Saint-Jacques soit traitée comme une façade principale au niveau des matériaux de revêtement extérieur ainsi que du volume.

La parole fut donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Sébastien Laforest et portant le numéro 2016-04 permettant la construction d'un bâtiment ayant une hauteur totale de 17,79 mètres au lieu de 12,0 mètres tel que décrit dans le règlement de zonage numéro 289.

Il est également résolu que les conditions suivantes doivent être respectées:

-Un aménagement ou un écran végétal soit être aménagé afin de camoufler ou limiter l'impact visuel d'une façade secondaire donnant sur la rue Saint-Jacques;

-La façade latérale du bâtiment principal donnant sur la rue Saint-Jacques doit être traitée comme une façade principale au niveau des matériaux de revêtement extérieur ainsi que du volume.

ADOPTÉE

**Résolution #2016-04-161 : Avis de motion règlement numéro 289-98**

Avis de motion, avec dispense de lecture, est donnée par monsieur le conseiller Ghislain Perreault qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 289-98 modifiant le règlement numéro 289 intitulé *Règlement de zonage*, tel que déjà amendé, en vue de modifier la limite de la zone Ca.44 à même une partie de la zone Ra.113.

**Résolution #2016-04-162 : Adoption du 1er projet de règlement numéro 289-98**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'adopter le 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro 289-98 modifiant le règlement numéro 289 afin de modifier le plan de zonage en modifiant la limite de la zone Ca. 44 à même une partie de la zone Ra. 113. Ce 1<sup>er</sup> projet de règlement se lit comme suit:

**1<sup>ER</sup> PROJET  
RÈGLEMENT NUMÉRO 289-98**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT #289 ET SES  
AMENDEMENTS EN VUE DE MODIFIER  
LE PLAN DE ZONAGE EN MODIFIANT LA  
LIMITE DE LA ZONE CA.44 À MÊME UNE  
PARTIE DE LA ZONE RA.113

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

CONSIDÉRANT QUE les normes actuelles ne répondent pas au besoin de la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE cette modification bonifie le cadre règlementaire existant;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 avril 2016;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:**

**PARTIE 1: DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

**1** Le présent règlement s'intitule *Règlement numéro 289-98* modifiant le règlement no 289 intitulé *Règlement de zonage* tel que déjà amendé, en vue de modifier le plan de zonage en modifiant la limite de la zone Ca.44 à même une partie de la zone Ra. 113;

**2** Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une ou quelconque de ces parties venait à être déclarée nulle et sans effet par un tribunal, une telle décision n'aurait aucun effet sur les autres parties;

**PARTIE II: MODIFICATION DU RÈGLEMENT**

**3** Le plan de zonage datant du 8 mars 1991 tel que déjà modifié est modifié à nouveau de la façon suivante:

- La limite de la zone Ca.44 est déplacée à même la zone résidentielle Ra.113 afin d'inclure l'ensemble des lots P183 et 186.

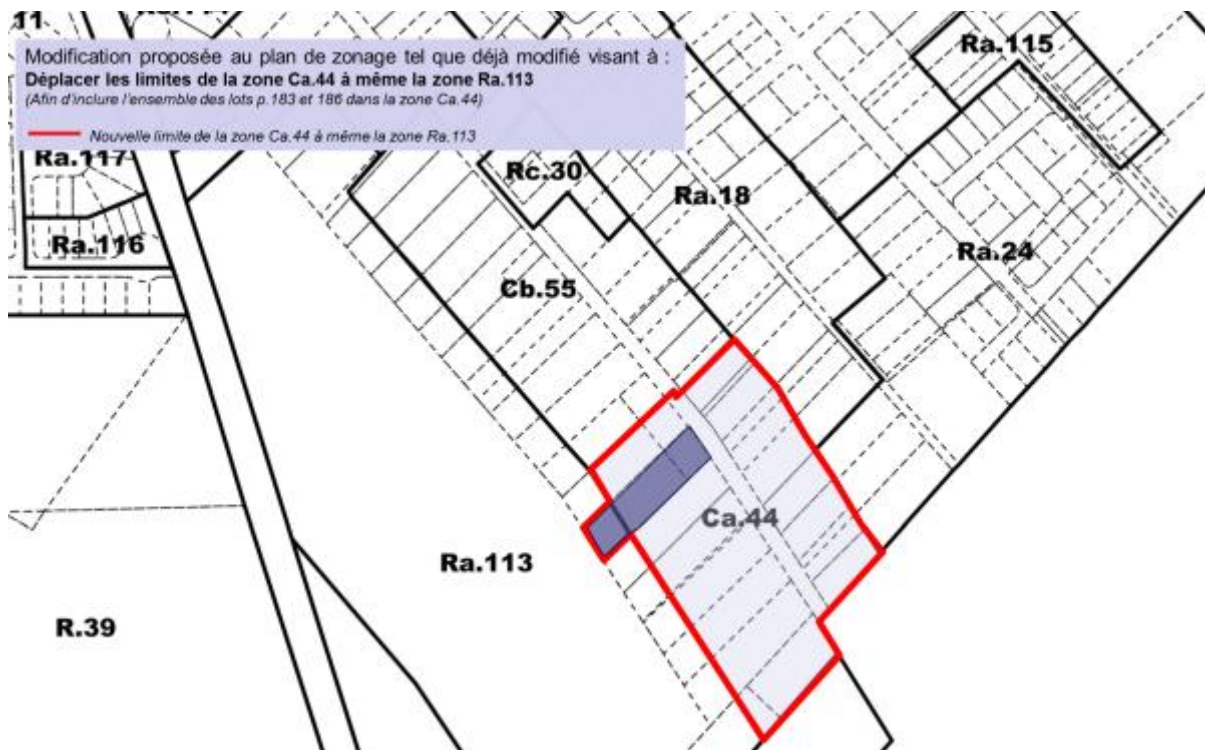
Le plan est joint à l'*Annexe A* du présent règlement pour en faire partie intégrante.

**PARTIE III: DISPOSITIONS FINALES**

**4** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi

**ANNEXE A**





ADOPTÉE

**Résolution #2016-04-163 : Avis de motion: Modification du règlement numéro 296**

Avis de motion est donnée par madame la conseillère Chantale Pelletier qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera un règlement modifiant le règlement numéro 296 intitulé *Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme*, en vue de modifier la composition du comité.

**Travaux publics**

**Rapport du Directeur des travaux publics**

Monsieur Serge Bouchard fait son rapport pour le mois d'avril 2016.

**Résolution #2016-04-164 : Travaux publics: Achat arbres**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire reverdir son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal offre à tous les propriétaires de nouvelles constructions résidentielles un arbre qui pourra être planté sur leur terrain et ce, depuis 2007;

CONSIDÉRANT QUE trois essences d'arbres ont été retenues, à savoir le lilas japonais, le tilleul européen et le mûrier pleureur;

CONSIDÉRANT QUE le coût de chaque arbre est d'environ 150\$ pour 40 millimètres de diamètre;

CONSIDÉRANT QU'une lettre sera transmise à tous les propriétaires de nouvelles constructions résidentielles qui désirent se prévaloir de cette offre suivant la liste émise à cet effet, soit entre le 15 mai 2015 et le 1er avril 2016.

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur des Travaux publics à procéder à l'achat des arbres ci-haut mentionnés

pour reverdir les terrains municipaux et pour toutes les nouvelles constructions résidentielles érigées sur son territoire dont les propriétaires désirent obtenir un arbre;

Il est également résolu de procéder à l'achat de dix arbres supplémentaires qui seront offerts aux citoyens par la voie d'un tirage.

ADOPTÉE

**Résolution #2016-04-165 : Travaux publics: Achat alufer: Assainissement des eaux usées**

CONSIDÉRANT QUE le traitement des eaux usées requiert un coagulant pour contrôler le phosphore dans l'eau avant le rejet des eaux traitées dans le cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise l'alufer pour contrôler le phosphore;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Kemira a soumis une offre au montant de 185\$ la tonne métrique pour une livraison de 25 t.m. suivant soumission en date du 1<sup>er</sup> avril 2016;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des Travaux publics à faire l'achat d'alufer nécessaire pour le dit traitement des eaux usées pour un montant approximatif de 4,625\$ plus les taxes.

ADOPTÉE

**Résolution #2016-04-166 : Travaux publics: Collecte RDD**

CONSIDÉRANT QU'annuellement, la municipalité procède à la récupération de résidus domestiques dangereux dont les citoyens veulent se départir;

CONSIDÉRANT QU'une firme spécialisée pour la récupération de ces matières doit être engagée à cet effet;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des Travaux publics à engager la firme Clean Harbor pour la collecte des résidus domestiques dangereux qui se tiendra le 24 septembre 2016.

ADOPTÉE

**Résolution #2016-04-167 : Travaux bâtiment loisirs (terrain soccer Poupart)**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018, la municipalité de Napierville a inclut dans ses priorités l'installation, la mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux, les études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales et les infrastructures municipales en plus des travaux exigés dans ce programme pour le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures à être effectués par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la programmation présentée par la municipalité le 16 novembre 2015 a été acceptée par la Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire en date du 30 novembre 2015 pour les priorités 1, 2 et 4;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'un bâtiment de service au bout de la rue Poupart fait partie de la priorité 4;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des Travaux publics à procéder à une dépense approximative de 15,000\$ pour l'aménagement du bâtiment de service situé sur le terrain des loisirs au bout de la rue Poupart.

ADOPTÉE

**Résolution #2016-04-168 : Offre de Services professionnels: Appel d'offres pavage Napier-Christie**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder au pavage de la rue Napier-Christie entre la rue Beaulieu et la rue St-Nicolas Nord;

CONSIDÉRANT QUE la firme *Les Services EXP* a soumis une offre de services professionnels pour la préparation des documents d'appel d'offres relativement auxdits travaux;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de services professionnels de la firme *Les Services Exp* au montant de 4,100\$ plus les taxes applicables pour la préparation des documents d'appel d'offres relativement aux travaux de pavage sur la rue Napier-Christie entre la rue Beaulieu et la rue St-Nicolas nord.

ADOPTÉE

**Résolution #2016-04-169 : Traitement eau potable: Achat produit ENV-24P10**

CONSIDÉRANT QUE l'usine de filtration d'eau potable est en fonction depuis 2008;

CONSIDÉRANT QUE le type d'eau distribué offre une excellente qualité d'eau mais que l'ensemble de ses paramètres jumelé à un PH inférieur à 7 rend l'eau ainsi traitée corrosive au pour le système de distribution;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Environor Canada inc.* a produit une offre de service pour ce produit au coût de 8,019\$ plus les taxes et le transport;

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur des travaux publics, à faire l'achat d'un contenant de 1000 litres de produit ENV24P10 auprès de la compagnie Environor Canada inc. au montant de 8,019\$ plus les taxes et le transport qui servira pour le traitement de l'eau potable.

ADOPTÉE

**Comptes à payer (municipalité)**

**Résolution #2016-04-170 : Comptes à payer pour le mois d'avril 2016**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois d'avril 2016 soit:

Municipalité au montant de 76,178.41\$ (P.20) web (P.20)

Bibliothèque au montant de 2,133.76\$ (P. 4) web (P.24)

Loisirs au montant de 5,096.13\$ (P.6 ) web (P.30 )

Incendie au montant de 1,921.07\$ (P.6) web (P.36)

Salaires pompiers mars 2016 au montant de 17,660.58\$ (P.7) web (P.43)

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 20h13 car sa conjointe est une employée administrative.

**Résolution #2016-04-171 : Comptes payés durant le mois de mars 2016**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés pour le mois d'avril 2016 soit:

Municipalité au montant de 143,139.47\$  
Bibliothèque au montant de 2,305.75\$  
Loisirs au montant de 11,969.21\$  
Incendie au montant de 3,005.73\$

ADOPTÉE

**Comptes à payer (factures)**

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 20h14.

**Résolution #2016-04-172 : Comptes à payer: Gérald Renaud Expert-conseil**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Gérald Renaud Expert-conseil* au montant de 1,577.46\$ représentant la facture final relativement à la réalisation du maintien de l'équité salariale au 31 mars 2016 ainsi que d'une structure de salaire et politique suivant facture en date du 1er avril 2016.

ADOPTÉE

**Résolution #2016-04-173 : Comptes à payer: Lecorre avocats**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *Lecorre, avocats* au montant de 3,176.44\$ pour honoraires professionnels relativement au Service de Sécurité incendies suivant facture numéro 42495;

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2016-04-174 : Comptes à payer: Equiparc**

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Equiparc* au montant de 3,798.77\$ pour l'achat de bancs, paniers à rebuts et paniers à recyclage pour le parc Napier-Christie et pour le Parc Patenaude.

ADOPTÉE

**Résolution #2016-04-175 : Comptes à payer: BC2**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

De payer la facture de BC2 au montant de 5,748.75\$ représentant une partie de l'actualisation de l'étude de faisabilité pour la construction d'une piscine intérieure.

ADOPTÉE

**Résolution #2016-04-176 : Comptes à payer: Viau Ford St-Rémi**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'entériner une dépense de 2,076.61\$ pour la réparation du véhicule #15;

Il est également résolu de payer la facture de Viau Ford St-Rémi au montant de 2,076.61\$ pour lesdites réparations suivant facture numéro FCCS125308.

ADOPTÉE

**Résolution #2016-04-177 : Comptes à payer: Marcil**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'entériner une dépense de 3,006.64\$ pour l'achat de matériaux nécessaires à la construction d'un cabanon facilitant l'habillage des enfants à la piscine municipale et par la suite, il servira de rangement pour les équipements des loisirs.

Il est également résolu de payer les factures de Marcil au montant total de 3,006.64\$ pour lesdits achats suivant factures numéro 11830819 et 11886390.

Il est également résolu qu'un transfert de budget soit fait à partir des postes suivants afin de combler le montant nécessaire aux fins de ces achats: karaté: 325\$, plaisir d'hiver: 700\$, entretien chalet: 1000\$, entretien terrain: 725\$.

ADOPTÉE

**Résolution #2016-04-178 : Comptes à payer: Solutions Solu-NET inc.**

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer les factures de Solutions Solu-NET inc. au montant total de 3,627.46\$ pour l'entretien du centre communautaire pour la période du 26 février au 30 mars 2016 incluant le polissage des planchers suivant factures numéros 1039 et 1040.

ADOPTÉE

**Résolution #2016-04-179 : Comptes à payer: Sports Experts**

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de Sports Expert au montant de 2,873.51\$ pour l'achat de différents équipements de soccer suivant facture numéro 4691.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payé par la municipalité de Saint-

Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2016-04-180 : Comptes à payer: Englobe Corp.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Englobe Corp.* au montant de 11,106.59\$ représentant la facturation finale pour les honoraires professionnels relativement à la caractérisation de chaussée suivant facture numéro 900190271.

Il est également résolu que ce montant fait partie de la priorité 2 du Programme TECQ 2014-2018 dont la programmation a été acceptée en date du 30 novembre 2015.

ADOPTÉE

**Résolution #2016-04-181 : Comptes à payer: Ce/Ci Formation et Services inc.**

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Ce/Ci Formation et Services inc.* au montant de 1,552.16\$ pour les essais d'ajustement quantitatif de respirateurs du Service de Sécurité incendies suivant facture numéro 1508.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2016-04-182 : Comptes à payer: Forme Atout**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

De payer la facture de *Forme Atout* au montant de 1,578.03\$ pour l'enseignement de différents cours de mise en forme du 3 mars au 31 mars 2016 suivant facture numéro 10C;

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2016-04-183 : Comptes à payer: Linda Bienz**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *Linda Bienz* au montant de 1,100\$ pour l'enseignement de cours de mise en forme pour la période du 29 février 2016 au 30 mars 2016 suivant feuille de temps en date du 4 avril 2016;

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2016-04-184 : Comptes à payer: Jennifer Beaulieu**

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Jennifer Beaulieu* au montant de 1,200\$ pour l'enseignement de cours de yoga pour la période du 1er mars 2016 au 30 mars 2016 suivant feuille de temps en date du 4 avril 2016;

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2016-04-185 : Comptes à payer: Nicole Lagacé**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

De payer la facture de *Nicole Lagacé* au montant de 1,062.50\$ pour l'enseignement de cours de danse en ligne et country pour la période du 2 mars 2016 au 30 mars 2016 suivant feuille de temps en date du 4 avril 2016.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2016-04-186 : Comptes à payer: CLD des Jardins-de-Napierville**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *CLD des Jardins de Napierville* au montant de 2,227.28\$ représentant la participation au programme régional de loisirs printemps-été 2016 suivant facture numéro CLD-3886.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2016-04-187 : Comptes à payer: Aerzen**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *Aerzen* au montant de 4,394.10\$ pour la réparation du surpresseur #2 à l'usine d'épuration suivant facture numéro SEPI-16-000497.

ADOPTÉE

**Résolution #2016-04-188 : Comptes à payer: St-Pierre Chaînes et Élingues (ltée)**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer les factures de *St-Pierre Chaînes et Élingues ltée* au montant total de 4,048.92\$ pour l'achat d'un palan électrique et de chaînes et accessoires de levage suivant factures numéros FM-0352336 et FM-0352337.

ADOPTÉE

**Résolution #2016-04-189 : Achat barils récupérateurs d'eau de pluie et composteurs**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville considère l'importance de diminuer la consommation de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville est également sensibiliser à l'importance de diminuer la quantité de déchets enfouis;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'octroi de barils récupérateurs d'eau de pluie est établi depuis quelques années;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'octroi de composteurs a été réalisé en 2015;

CONSIDÉRANT le fort intérêt des citoyens de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT Que la compagnie Le Vélo Vert propose l'achat de barils à un coût unitaire de 52\$ plus les frais de livraison;

CONSIDÉRANT QUE Marcil offre l'achat de composteurs à un coût unitaire de 47\$;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale à procéder à une dépense de 3,900\$ pour l'achat de 25 barils récupérateurs d'eau de pluie et de 50 composteurs qui seront offerts aux citoyens intéressés par la voie d'un tirage au sort.

ADOPTÉE

**Demande de don ou commandite**

**Résolution #2016-04-190 : Demande de don ou commandite: Club Lions**

CONSIDÉRANT QUE le Club Lions organise une soirée casino le 4 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE les profits amassés serviront entièrement à améliorer la qualité de vie de la population dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE le Club Lions demande à la Municipalité une contribution financière afin de les aider à amasser le plus possible;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 200\$ au Club Lions afin de les aider à venir en aide à plus de personnes possible au sein de la communauté.

ADOPTÉE

**Résolution #2016-04-191 : Demande de don: Camille Sylvain**

CONSIDÉRANT QUE Madame Camille Sylvain, résidante de Napierville représentera la Municipalité de Napierville lors d'une compétition de Cheerleading qui aura lieu à Orlando en Floride en avril 2016;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :



D'octroyer la somme de 100\$ à Madame Camille Sylvain pour l'aider à défrayer les coûts de cette compétition.

ADOPTÉE

**Résolution #2016-04-192 : Société Alzheimer Haut-Richelieu : Don Défi des maires**

CONSIDÉRANT la demande de don reçu de la Société Alzheimer Canada relativement à la Marche des Maires qui aura lieu le 29 mai prochain;

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

d'octroyer la somme de 100\$ à la Société Alzheimer du Haut-Richelieu afin de manifester notre appui à la lutte contre l'Alzheimer.

ADOPTÉE

**Résolution #2016-04-193 : Accès à la propriété: Avril 2016**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le règlement numéro 420 relativement au Programme d'accès à la propriété en date du 4 juin 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y est stipulé que l'aide financière accordée dans le cadre de ce programme sera versé aux propriétaires admissibles un an après la date d'occupation;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale à verser l'aide financière accordée pour le mois d'avril 2016 soit:

-Madame Catherine Emond et Monsieur Claude Gaudreau (2,500\$)

ADOPTÉE

**Résolution #2016-04-194 : Refuge AMR: Révision annuelle**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a conclu un contrat avec Refuge AMR suivant résolution numéro 111-2015;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat se termine le 30 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU'il est mentionné dans la convention de service que le coût relié au service, appelé *Annexe A*, sera révisée annuellement avec augmentation de 3% plus le taux d'indexation;

CONSIDÉRANT QUE Refuge AMR a soumis à la Municipalité de Napierville l'Annexe A pour la période du 1er mai 2016 au 30 avril 2017 pour un taux d'augmentation global de 4,125%;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter la révision annuelle pour la période du 1er mai 2016 au 30 avril 2017;

Il est également résolu d'autoriser la Directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité l'*annexe A* relativement à la description des services et à leurs coûts respectifs.

ADOPTÉE

**Résolution #2016-04-195 : Décoration Noël Pointe des Patriotes**

CONSIDÉRANT QUE le parc de la Pointe des Patriotes est centralisé dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désire accentuer les décorations de Noël à cet endroit en se servant de l'ampleur des arbres déjà en place;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Leblanc Illumination Canada a soumis une offre de service au montant de 6,107.47\$ plus les taxes pour la fourniture décoration pour 3 arbres;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de la compagnie Leblanc illuminations Canada pour un montant de 6,107.47\$ plus les taxes pour l'achat des décorations ci-dessus décrites afin d'illuminer 3 arbres du parc de la pointe des Patriotes à l'occasion des festivités de Noël.

ADOPTÉE

**Résolution #2016-04-196 : Club de Curling Lacolle: Demande d'appui**

CONSIDÉRANT QUE le Club de curling de Lacolle existe depuis 1947;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci répond à un besoin d'épanouissement sportif pour les gens de 5 à 90 ans que ce soit au niveau récréatif ou compétitif;

CONSIDÉRANT QU'il y a peu d'installation sportive dans la région;

CONSIDÉRANT QUE le Club de curling de Lacolle compte 166 membres;

CONSIDÉRANT QUE le club de curling de Lacolle demande l'appui de la municipalité de Napierville pour l'obtention d'une subvention pour la rénovation de ses infrastructures;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Napierville appuie le conseil d'administration du club de curling de Lacolle dans ses démarches auprès du ministre des sports et loisirs pour l'obtention d'une subvention pour la rénovation de ses infrastructures.

ADOPTÉE

**Résolution #2016-04-197 : Caravane des cultures: Autorisation**

CONSIDÉRANT QUE le CLD des Jardins de Napierville a fait circuler un sondage afin d'améliorer les services rendus par la Caravane des cultures;

CONSIDÉRANT QUE ce sondage s'est résulté par une grande demande au niveau de la modification de l'emplacement;

CONSIDÉRANT Que le CLD des Jardins de Napierville demande à la municipalité l'autorisation de s'installer dans le stationnement du centre communautaire pour l'année 2016;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'autoriser le CLD des Jardins de Napierville à ce que la Caravane des cultures utilise le stationnement du centre communautaire les vendredis à partir du 27 mai 2016 jusqu'au début de mois d'octobre 2016 entre 16h00 à 20h00 pour la vente de leurs fruits et légumes.

ADOPTÉE

**Résolution #2016-04-198 : Avis de motion: Adoption du règlement 400-1**

Avis de motion est donnée par madame la conseillère Chantale Pelletier qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 400-1 modifiant le règlement numéro 400 intitulé *Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.*

**Résolution #2016-04-199 : Mauvaise créance**

CONSIDÉRANT QUE la facture #0327 au montant de 10\$ au nom de Madame Sophie Rossard demeure impayée depuis le 13 août 1993;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs avis de rappel ont été envoyés sans résultat;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De radier la facture numéro 0327 au nom de Madame Sophie Rossard au montant de 10\$ et de l'inscrire dans les mauvaises créances.

ADOPTÉE

**Varia**

**Résolution #2016-04-200 : Installation luminaires rue Dr Aumont**

CONSIDÉRANT QUE quelques constructions sont en cours sur la rue Dr Aumont;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de luminaires sécuriserait les lieux;

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des Travaux publics à procéder à l'installation de luminaires sur la rue Dr Aumont.

ADOPTÉE

**Public: Période de questions**

Aucune intervention

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

---

Ginette L. Pruneau, dir. gén. & sec.-trés.

**Résolution #2016-04-201 : Levée de l'assemblée**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h33.

ADOPTÉE

---

JACQUES DÉLISLE  
MAIRE

---

GINETTE L. PRUNEAU  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE